Nations Unies S/PV.5012



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5012e séance

Jeudi 29 juillet 2004, à 11 h 20
New York

Président :	M. Motoc	(Roumanie)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Donoso
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. De Palacio España
	États-Unis d’Amérique	M. Danforth
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord . .	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2004/572 et Add.1)

04-44379 (F)

La séance est ouverte à 11 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2004/572 et Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, documents S/2004/572 et S/2004/572/Add.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2004/599, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2004/560, S/2004/574, S/2004/575 et S/2004/577, qui contiennent des lettres du Liban, et le document S/2004/465, qui contient une lettre d'Israël.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2004/599) dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, France, Allemagne, Pakistan, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1553 (2004).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 25.